



Bureau canadien d'agrément en foresterie Canadian forestry Accreditation Board

Agrément et activités connexes

Révision de l'agrément des Programmes de Foresterie et de Gestion des Affaires en Foresterie de l'Université de l'Alberta

Suite à l'étude du rapport de l'équipe de révision de l'agrément et de la documentation rattachée à cette visite, le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a convenu d'agrémenter les Programmes de Foresterie et d'Administration des affaires en foresterie de la Faculté d'Agriculture et des Sciences de la Vie et de l'Environnement de l'Université de l'Alberta pour une période de six ans. La nouvelle période d'agrément débutera avec l'année universitaire 2011-2012 et se poursuivra aussi longtemps que les programmes seront individuellement en vigueur ou jusqu'au 30 juin 2017, selon la première éventualité. Cette décision est assujettie à toutes les clauses appropriées de l'énoncé de politique qui stipule, entre autres, que « la période d'agrément peut être remise en question, en tout temps ».

En rendant cette décision, le Bureau a déterminé que les programmes, tel que présentés, répondent en totalité aux exigences extra-curriculaires d'agrément établis dans l'énoncé des politiques du BCAF. De plus, ces programmes répondent totalement à presque toutes les exigences de formation retenues dans les *Normes académiques d'agrément des programmes universitaires de foresterie du Canada*. Les programmes présentent certaines lacunes en ce qui a trait aux exigences reliées au professionnalisme et à l'éthique telles que décrites dans les normes et pour lesquelles le Bureau a demandé à la Faculté de soumettre un rapport de révision d'ici le 30 juin 2012 présentant les mesures mises en place pour combler ces lacunes. [Novembre 2011]

Le Bureau a désigné les membres de l'équipe de visite sur place :

- * Peter Marshall, R.P.F. (Directeur)
- * Keith Branter, R.P.F.
- * Nancy Luckai, R.P.F.
- * Evelynne Wrangler, R.P.F.

Les documents relatifs à cette révision seront transmis par la Faculté au Bureau d'ici le 28 février 2011. [Février 2011]

Selon les discussions tenues avec la Faculté des Sciences de l'Agriculture, de la Vie et de l'Environnement de l'Université de l'Alberta, il a été convenu que la révision de l'agrément des Programmes de Foresterie et de Gestion des Affaires en Foresterie de l'École des Sciences forestières et de l'Aménagement de l'Alberta aura lieu du 13 au 15 avril 2011. La période courante d'agrément du programme vient à échéance le 30 juin 2011. [Janvier 2011]

Révision de l'agrément du Génie forestier (option R.P.F.) de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Suite à l'étude du rapport de l'équipe de révision de l'agrément et de la documentation rattachée à cette visite, le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a convenu de prolonger l'agrément du Programme de Génie forestier (option R.P.F.) de la Faculté de Foresterie et de Gestion de l'Environnement de l'Université du Nouveau-Brunswick pour une période de deux ans. Cette décision découle du fait que l'option R.P.F. du programme prendra fin en 2013 et qu'il n'y aura plus aucune nouvelle inscription pouvant être fait dans cette option au cours de la prolongation de l'agrément. La période d'agrément débutera avec l'année universitaire 2011-012 et se poursuivra jusqu'au 30 juin 2013.

En rendant cette décision, le Bureau a déterminé que les programmes, tel que présentés, répondent en totalité aux exigences extra-curriculaires d'agrément établis dans l'énoncé des politiques du BCAF. Le processus de révision a permis d'identifier quelques lacunes dans le programme au niveau des compétences requises selon les *Normes académiques d'agrément des programmes universitaires de foresterie du Canada*. Afin que l'agrément soit maintenu, le Bureau demande à la Faculté de soumettre un rapport en juin 2012 et en juin 2013 afin de démontrer de façon évidente au Bureau que ces lacunes ont été comblées et que les diplômés auront reçu la formation nécessaire pour leur permettre de répondre aux exigences en matière de compétence énoncées dans les normes. [Novembre 2011]

Révision de l'agrément du Programme d'Aménagement des écosystèmes forestiers de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Suite à l'étude du rapport de l'équipe de révision de l'agrément et de la documentation rattachée à cette visite, le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a convenu d'agrément le Programme d'Aménagement de l'écosystème forestier de la Faculté de Foresterie et de Gestion de l'Environnement de l'Université du Nouveau-Brunswick pour une période de deux ans. La nouvelle période d'agrément débutera avec l'année universitaire 2011-2012 et se poursuivra aussi longtemps que le programme sera en vigueur ou jusqu'au 30 juin 2013, selon la première éventualité. Cette décision est assujettie à toutes les clauses appropriées de l'énoncé de politique qui stipule, entre autres, que « la période d'agrément peut être remise en question, en tout temps ».

En rendant cette décision, le Bureau a déterminé que le programme, tel que présenté, répond en totalité aux exigences extra-curriculaires d'agrément établis dans l'énoncé des politiques du BCAF. De plus, ce programme répond totalement à presque toutes les exigences de formation retenues dans les *Normes académiques d'agrément des programmes universitaires de foresterie du Canada*. Le programme présente certaines lacunes en ce qui a trait aux exigences reliées au professionnalisme et à l'éthique telles que décrites dans les normes et constituent de fait la principale raison de cet agrément de courte durée.

La période d'agrément pourra porter sur une période de six ans au maximum à la condition que la Faculté démontre de façon tangible au Bureau que des mesures ont été prises pour corriger

les lacunes identifiées par rapport aux normes des programmes. Des rapports sur ces mesures et sur les progrès enregistrés seront requis en juin 2012 et 2013. [Novembre 2011]

Le Bureau a désigné les membres de l'équipe de visite sur place :

- * Faye Johnson, R.P.F. (Directeur)
- * Victor Brunette, ing.f.
- * Vidar Nordin, R.P.F.
- * Blair Pardy, R.P.F.

Les documents relatifs à cette révision seront transmis par la Faculté au Bureau d'ici le 20 janvier 2011.
[Décembre 2010]